



Vote des salariés des petites entreprises de moins de onze salariés

Du 28 novembre au 12 décembre 2012



Spécial élections des TPE /PME

Jamais les salariés des TPE de moins de onze n'ont voté sur une élection de ce type et cela depuis 1936, date de la mise en place des DP.

Par ce vote ils désigneront leur représentation syndicale.

La représentativité des organisations syndicales (loi du 20 août 2008) nécessite aujourd'hui de mesurer deux choses :

- L'effectivité de la représentation collective du personnel;
- L'audience des organisations syndicales de salariés.

Cette représentativité est déterminée après l'addition : des résultats élections des CE, DUP (à défaut des DP) titulaires. Avec les résultats des élections fonctions publiques et des résultats de la consultation des salariés des TPE.

Pour consulter les salariés des entreprises de moins de onze (seuil des DP) il est organisé un scrutin tous les quatre ans au niveau régional. Pour les TPE les résultats détermineront la représentativité syndicale par branche professionnelle et au niveau national interprofessionnel

Vote et organisation du scrutin

Qui votera ?

Tous les salariés, de toutes les entreprises qui emploient moins de onze salariés en 2011 relevés au mois de décembre 2011.

Pour voter :

- Il faudra avoir un contrat de travail à cette période (cdi, cdd...),
- être âgé de 16 ans révolus (les apprentis sont concernés),
- Ne pas être privé de ses droits civiques.

Les listes électorales

Les électeurs sont inscrits sur les listes électorales de la région dans laquelle est située l'entreprise ou l'établissement au sein duquel ils exercent leur activité principale au titre de la branche professionnelle dont ils relèvent :

- soit dans un collège Ouvrier - employé - Tech (dit non-cadre), soit dans un collège cadre,
 - La liste électorale établie par les Urssaf, est gérée nationalement par le ministère du Travail,
 - Chaque électeur, chaque organisation syndicale pourra consulter la liste électorale sur le site des DIRECCTE ou demander et obtenir une copie de la liste par internet.
- . Tout recours relatif à l'inscription sur la liste électorale pourra être formé à partir du 10 septembre et jusqu'au 1^{er} octobre 2012 inclus.

Comité Régional CGT Languedoc-Roussillon
Téléphone 04.67.15.91.74. - Fax 04.67.22.54.88. - languedoc-roussillon@cgt.fr

Union Départementale CGT des Pyrénées-Orientales - www.lacgt66.fr
Bourse du Travail - 46, place Rigaud - 66026 Perpignan Cedex - ☎ 04 68 34 33 71 - udcgt66@wanadoo.fr

Un vote sur sigle

Pour cette élection nous voterons par correspondance ou par vote électronique, pour un sigle.

- Nationalement, les confédérations déposeront leurs candidatures (sur sigle) pour couvrir l'ensemble des champs professionnels et interprofessionnels.
- Des candidatures régionales peuvent être déposées, auprès des DIRECCTE, par des organisations non confédérées « représentatives » sur un champ professionnel, territorial.

L'insuffisance de déclinaisons de ces élections avec la mise en place d'IRP spécifiques aux travailleurs, aux travailleuses des entreprises de moins de onze.

Chacun se souviendra des batailles du Medef, de la CGPM, relayées par le chef de l'UMP (Mr Copé) pour s'opposer à la mise en place des commissions paritaires obligatoires par grand secteur comme dans l'artisanat

L'ARTISANAT en 2012

Au niveau national ce sont 3,1 millions de salarié(e) s répartis dans 1 069 000 entreprises représentant plus de 300 milliards de chiffres d'affaires.

Dans notre région 167 519 salarié(e) s répartis dans 62 641 entreprises représentant 9,3 milliards de chiffre d'affaire

| Répartition des salariés par activité et taille d'entreprise | | | | |
|--|----------------|-----------------|------------------|---------------------|
| Chiffre 2005 | 1 à 4 salariés | 5 à 10 salariés | 11 à 19 salariés | 20 salariés et plus |
| Alimentation | 33,1% | 38,8% | 12,9% | 15,3% |
| Bâtiment | 22,6% | 40,6% | 17,3% | 19,5% |
| Production | 34,7% | 39,3% | 15,5% | 10,5% |
| Services | 32,2% | 37,8% | 15,8% | 14,1% |
| Ensemble | 31,5% | 39,1% | 15,5% | 14,0% |

Dans le cadre de ces élections des TPE/PME, les organisations syndicales CGT, CFDT, FO, CGC, CFTC et l'union patronale de l'artisanat(UPA) ont décidé de travailler sur la création d'un Comité d'œuvre Sociale, Culturelle de l'Artisanat (COSCA).

La CGT a participé à la création de ce comité d'entreprise de l'artisanat, les salariés vont accéder aux avantages liés aux loisirs et au social comme dans les entreprises doté d'un comité d'entreprise.

La CGT lance d'autres actions en direction des salariés de TPE/PME, dans le domaine

- de la formation professionnelle pour permettre à chaque salarié d'évoluer professionnellement.
- de la santé au travail avec la mise en place du document unique
- de l'avenir de l'entreprise avec un travail réalisé autour de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.
- de la mise en place de mutuelle d'entreprise

Comité Régional CGT Languedoc-Roussillon
Téléphone 04.67.15.91.74. - Fax 04.67.22.54.88. - languedoc-roussillon@cgt.fr

Union Départementale CGT des Pyrénées-Orientales - www.lacgt66.fr
Bourse du Travail - 46, place Rigaud - 66026 Perpignan Cedex - ☎ 04 68 34 33 71 - udcgt66@wanadoo.fr

ARTI'PASS le CE de l'artisanat est lancé !

Le réseau de l'ANCAV TT et son association régionale TOURISME et LOISIRS est un des prestataires d'ARTI'PASS.

Cette structure va regrouper de nombreux services et activités de loisirs culturel et sportif.

- vacances et voyages avec location d'appartement, de gites de place de camping.
- voyages en France et à l'étranger, circuit touristique.
- réductions sur l'ensemble de la billetterie sur le plan régional et national
- accès facilité au ski par la réduction des tarifs des remontées mécanique et location de matériel.
- mutualisation des moyens entre les comités d'entreprises

Cette structure va regrouper d'autres avantages pour le quotidien des salariés :

- mise en place des chèques de table pour permettre aux salariés de se restaurer.
- mise en place d'une mutuelle d'entreprise.
- mise en place de tarification d'assurance préférentielle en lien avec la MACIF

ARTI'PASS comment ça marche ?

Le COSCA travaille avec deux associations issues du tourisme social auxquelles il sera adhérent.

Un pack de cartes sera disponible pour les salariés. Cette adhésion est valable pendant un an, le pack de carte est le passeport vacances loisirs du salarié, le cout est de 40€ que le salarié ou l'employeur prendra à sa charge, elle donne accès à des réductions sur l'ensemble des propositions faites par le COSCA.

Pour une famille à la première utilisation de la carte, elle est déjà amortie.

Comité Régional CGT Languedoc-Roussillon
Téléphone 04.67.15.91.74. - Fax 04.67.22.54.88. - languedoc-roussillon@cgt.fr

Union Départementale CGT des Pyrénées-Orientales - www.lacgt66.fr
Bourse du Travail - 46, place Rigaud - 66026 Perpignan Cedex - ☎ 04 68 34 33 71 - udcgt66@wanadoo.fr

L'ASSOCIATION TOURISME/LOISIRS du réseau ANCAV

Les + de la carte loisirs

- +une carte d'adhésion à une association adhérente à un réseau national.
- +un droit d'action sur les activités de l'association
- +partager un esprit de solidarité
- +agir pour un droit aux vacances pour tous.
- +une assurance sports/loisirs intégrée.
- +des activités culturelles, sportives et touristiques.
- +des réductions toute l'année, partout en France.
- +pass'Montagne, forfaits en vente directe sur internet.

Nos actions :

- vacances et voyages en France et à l'étranger, privilégier le tourisme social et associatif.
- spectacles, culture, patrimoine ; être partenaires de centaines de cinémas, musées et salles de spectacles et soutenir les équipements et initiatives locaux.
- loisirs, sports et nature ; négocier des tarifs réduits toute l'année dans toute la France, pour favoriser la découverte de nos régions, d'activités,...
- ski et sports d'hiver ; faciliter l'accès à la neige et sports d'hiver par la négociation de tarifs de forfaits et l'organisation d'activités collectives (sortie de ski journée, week-end,....)

L'ensemble des salariés des TPE/PME peuvent accéder à l'ensemble des services et offres que propose l'association TOURISME et LOISIRS.

L'opportunité est offerte aux salariés de revendiquer des droits nouveaux en matière d'activités sociales et culturelles, de loisirs et de sport.

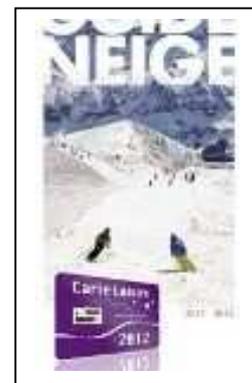
Chaque salarié quel que soit son entreprise à la possibilité d'adhérer ou de faire adhérer son entreprise à l'association TOURISME et LOISIRS à titre individuel ou collectif.

Ces droits nouveaux sont les premiers effets positifs de ses élections, la prochaine étape est :

De développer et de confirmer le vote CGT lors des élections TPE/PME.



VOTEZ CGT
lors des élections TPE/PME
du 28 novembre au 12 décembre 2012



www.tourismeloisirs.com

Comité Régional CGT Languedoc-Roussillon
Téléphone 04.67.15.91.74. - Fax 04.67.22.54.88. - languedoc-roussillon@cgt.fr

Union Départementale CGT des Pyrénées-Orientales - www.lacgt66.fr
Bourse du Travail - 46, place Rigaud - 66026 Perpignan Cedex - ☎ 04 68 34 33 71 - udcgt66@wanadoo.fr